

20 DEC. 2023

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration  
de METPARK - Séance du 13 décembre 2023 (convocation du 30 novembre 2023)**

Aujourd'hui treize décembre deux mille vingt trois à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Christophe DUPRAT, Mme de FRANÇOIS, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, Mme Isabelle RAMI

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :** Mme Géraldine AMOUROUX à M. Patrick BOBET, M. Patrick PAPADATO à M. Olivier ESCOTS, M. Emmanuel SALLABERRY à M. DUPRAT

La séance est ouverte

**AFFAIRE 2023/07/14P**

**TRAVAUX D'ETAIEMENT DU PARKING FRONT DU MEDOC SUITE A L'ARRETE MUNICIPAL N° 23BORPP02273**

Vu le code de la commande publique

Vu le code des général des collectivités territoriales

Vu les statuts de la Régie

Par un arrêté municipal n° 23BORDPP02273 du 01/12/2023 de la ville de Bordeaux apposé aux entrées du parking Front du Médoc par la police municipale le 05/12/2023, il est prescrit la mise en sécurité urgente de ce parc de stationnement avec interdiction d'accès jusqu'à la réalisation de travaux d'étanchéité sur la dalle du parvis ainsi que sur l'infrastructure du parking.

Cet arrêté, sur la base d'un rapport d'expertise ordonné par le tribunal administratif de Bordeaux, met en demeure la Régie de procéder notamment à l'étalement du parking dans un délai de 25 jours à compter de la notification de cet arrêté reçu par lettre recommandée avec accusé de réception le 07/12/2023 au siège de la Régie

Afin d'exécuter cette mise en demeure, la Régie a sollicité en urgence des devis auprès d'entreprises générales capables d'opérer ces travaux dans les délais impartis à compter du 07/12/2023.

La société GTM a répondu favorablement et un devis d'un montant de 271.924,62 € HT a été proposé.

En conséquence, le directeur général a, au titre de son droit à prendre tout acte conservatoire des droits de la Régie sans autorisation préalable du Conseil d'Administration conformément à l'article 15 du statut modifié, signé ce devis.

Dans ces conditions, un marché public de travaux d'étalement du parking Front du Médoc a été conclu avec l'entreprise GTM pour le montant précité, en application de l'article R. 2122-1 du code de la commande publique permettant la passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- acter la signature du marché de travaux d'étalement du parking Front du Médoc avec l'entreprise GTM par le directeur général,
- autoriser la signature de tout documents relatifs à l'exécution de ce marché,
- inscrire les crédits budgétaires nécessaires à ce marché sur les budgets de l'exercice en cours dans le compte 61521.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 13 décembre 2023

Pour expédition conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christophe Duprat', written over a horizontal line.

Christophe DUPRAT